



## Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par Global Fund for Widows, Guild of Service, Mama Zimbi Foundation, National Alliance of Women's Organizations, Tandem Project, Widows Rights International, Widows for Peace through Democracy, Women for Human Rights, single women group et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

### L'invisibilité des veuves rurales

Cette soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, dont le thème prioritaire est « l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », doit, contrairement à la cinquante-sixième session de 2012 portant également sur les femmes rurales, prendre en compte la détresse, la pauvreté et la discrimination dont sont victimes les veuves rurales de tous âges.

Bien qu'il n'existe pas de statistiques fiables, le nombre de veuves de tous âges, dans le monde, est estimé à au moins 285 millions, dont plus de 115 millions vivant dans une extrême pauvreté. Il s'agit des plus pauvres et des plus marginalisées de toutes les femmes pauvres.

Il faut mettre fin au mythe selon lequel la plupart des veuves sont âgées, respectées et prises en charge par leur famille. Il existe en effet des millions de filles veuves dont la vie est brisée à jamais, de jeunes mères veuves, et de grands-mères âgées qui s'occupent seules de leurs petits-enfants orphelins. Les veuves les plus pauvres sont celles qui vivent en zone rurale. Victimes de la sécheresse, des inondations et des changements climatiques, elles ne bénéficient d'aucune aide sociale et luttent désespérément pour survivre et nourrir leurs enfants.

Totalement ignorées, elles sont de plus en plus nombreuses en raison des conflits armés, des révolutions, des troubles sectaires, du VIH et du sida, des catastrophes naturelles et des pratiques traditionnelles néfastes (PTN), telles que le mariage de fillettes à des hommes plus âgés.

Dans les zones rurales des pays en développement, en particulier en Afrique, en Asie du Sud, en Amérique latine et au Moyen-Orient, où de nombreuses femmes et filles sont analphabètes, les veuves sont particulièrement exposées aux risques d'atteintes aux droits de la personne, dans l'ignorance de leurs droits, et dans l'impossibilité d'accéder à un système de justice indépendant pour les protéger de la discrimination et de la violence. Leur avenir ne dépend pas de textes modernes conformes à la législation internationale des droits de l'homme, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais d'interprétations discriminatoires de lois religieuses, coutumières et traditionnelles fondées sur des pratiques séculaires qui puisent leurs racines dans le patriarcat et font des femmes et des filles la propriété des hommes.

L'héritage et les droits fonciers sont essentiels pour les veuves rurales, en ce qu'ils leur fournissent la sécurité alimentaire, les revenus et les moyens de loger, de nourrir et d'éduquer leurs enfants, et en particulier de poursuivre la scolarisation de leurs filles et de les protéger contre le mariage d'enfants et l'exploitation qui s'en suit.

Les données sur la situation des femmes étant rarement ventilées par situation matrimoniale, les veuves n'apparaissent à aucun niveau des statistiques ventilées par sexe.

Actuellement, au Moyen-Orient, l'EIIL fait des milliers de nouvelles veuves, notamment les filles kidnappées en vue d'être mariées de force à des combattants jihadistes qui sont ensuite tués ou portés disparus. Le régime syrien a également fait

de nombreuses nouvelles veuves en raison du largage de barils explosifs et d'autres violences aveugles. En outre, au Myanmar, depuis le 25 août 2017, les actions de l'armée, de la police et des groupes armés de l'ethnie des Rakhine dans les villages rohingya ont fait de nombreux morts et de nombreuses veuves, qui fuient par milliers en direction du Bangladesh. Il s'agit souvent de femmes rurales avec enfants.

De plus, les veuves et leurs enfants sont les plus nombreux dans les camps de réfugiés et de déplacés et rencontrent des problèmes particuliers pour accéder aux services et obtenir de l'aide.

Or, il est de notoriété publique que des millions de veuves pauvres, notamment celles vivant dans les zones rurales des pays en développement et surtout des pays touchés par un conflit, sont confrontées à de multiples formes de marginalisation, de discrimination, de maltraitance et de violence (qui, parfois, se recourent). En zone rurale, les rites du deuil et des funérailles imposent encore aux veuves des PTN dégradantes qui mettent leur vie en danger, telles que le rasage et la scarification, des restrictions sévères en matière d'alimentation, d'hygiène et de mobilité, ainsi que la « purification rituelle » au moyen de relations sexuelles forcées avec des personnes désignées; ces femmes n'ont guère accès aux systèmes judiciaires ni aux législations internationales et nationales qui devraient les protéger des violations massives de leurs droits fondamentaux.

Il est profondément regrettable, pour ceux qui se sont efforcés d'attirer l'attention sur la situation des veuves lors des différentes sessions de la Commission de la condition de la femme, que les États Membres ne soient pas parvenus à une conclusion à la fin de la 56<sup>e</sup> session, en 2012, dont le thème prioritaire était « L'autonomisation des femmes et des filles rurales ».

À l'époque, de nombreuses organisations de défense des droits des veuves à travers le monde s'étaient regroupées pour rédiger une déclaration attirant l'attention sur la détresse des veuves rurales sans ressources, trop souvent privées de leurs droits à l'héritage et à la propriété (foncière ou autre), d'où leur vulnérabilité face à de nombreuses formes de violence économique, familiale et sexuelle.

En tant qu'ONG luttant pour les droits et l'autonomisation des veuves, nous espérons que, pour la première fois, les conclusions concertées feraient référence aux veuves, conformément au projet approuvé par le bloc européen. Mais il n'en fut rien.

Il est donc essentiel que cette session 2018 de la Commission de la condition de la femme mettant l'accent sur les femmes rurales ne passe pas sous silence la condition des veuves rurales, mais prenne des mesures énergiques en vue d'éliminer les nombreux obstacles que rencontrent ces femmes, chassées de leurs foyers ou mariées de force à un parent du mari défunt, dépossédées de leurs biens, jetées à la rue, sans pension ni sécurité sociale d'aucune sorte, alors qu'elles jouent des rôles de premier plan dans la société non seulement comme chefs de familles monoparentales, s'occupant des enfants et autres personnes à charge, mais également comme agents économiques clés en tant qu'agricultrices, ouvrières, productrices et vendeuses sur les marchés.

La cible 5.1 des ODD est « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ». D'autres cibles invitent à entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits

aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la formation pour un travail décent, au crédit et à la protection contre la violence.

Les veuves rurales souffrent de ce qu'Amartya Sen appelle la « pauvreté non monétaire », c'est-à-dire la pauvreté résultant de la perte de dignité et de respect ainsi que de l'isolement. Les veuves autochtones de divers pays connaissent également cette stigmatisation. Dans une partie de l'Afrique et de l'Asie du Sud, les veuves rurales, surtout lorsqu'elles sont âgées, risquent d'être accusées de sorcellerie. Ainsi, en 2005, Help Age International (HAI) dénonçait, dans un rapport sur la Tanzanie, la lapidation à mort de 400 veuves condamnées pour des faits de sorcellerie.

Seuls quelques États Membres ont criminalisé l'acte de contraindre une veuve à se soumettre à des rites de deuil et de funérailles néfastes, mais il y a eu peu de poursuites. Les veuves rurales ignorent ces réformes législatives.

De nombreuses veuves rurales sans terre, victimes de ces violences et de la privation de leurs droits, et sans la moindre sécurité sociale ou alimentaire, migrent avec leurs enfants vers les zones urbaines pour y chercher du travail en tant qu'employées de maison, par exemple. En ville, elles risquent d'être exploitées économiquement et sexuellement par des trafiquants et de devenir des esclaves des temps modernes.

Il convient d'aider les veuves rurales en leur allouant des terres et en leur fournissant les formations adéquates afin qu'elles puissent rester sur leurs exploitations rurales et subvenir aux besoins de leur famille, en toute dignité. Pour générer des revenus, elles doivent être alphabétisées, éduquées et formées, y compris à des métiers non traditionnels, comme cela a été mis en place au Népal. Des coopératives agricoles gérées par des veuves rurales ont été créées au Rwanda, ainsi que dans d'autres pays.

### **Les actions à mener**

À l'attention de l'ONU, de la communauté internationale, des gouvernements et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes :

- Veiller à ce que la thématique du veuvage soit intégrée à tous les ODD, pas uniquement à l'objectif 5 sur l'égalité des sexes, et à ce que les veuves ne soient pas laissées pour compte.
- Reconnaître que les veuves rurales constituent un sous-ensemble de femmes confrontées à des formes particulières de violences qui exigent des actions et des réparations spécifiques et que l'absence de prise en compte de leurs besoins et le refus de les aider ont des conséquences irréversibles pour l'avenir.
- Appuyer les initiatives et les « meilleures pratiques » visant à combler les lacunes en matière de données sur les veuves (telles que l'initiative *Mapping and Profiling of widows of Nepal* menée par WHR-SWG).
- L'ONU devrait nommer un Représentant spécial pour faire état de la situation des veuves dans certains pays.
- L'ONU devrait commander un rapport spécial sur les questions de veuvage dans les pays en développement/touchés par un conflit.

- L'ONU devrait reconnaître que le veuvage dans les pays en développement est l'une des principales causes de l'expansion et de l'aggravation de la pauvreté et des inégalités entre les générations.
- Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes devrait élaborer une recommandation générale sur les droits des veuves à la protection contre la discrimination.
- ONU-Femmes devrait mettre en place un bureau spécial pour traiter les questions intersectorielles liées au veuvage dans le cadre des ODD.
- Intégrer les questions relatives au veuvage au Programme 2030, au débat sur les femmes, la paix et la sécurité (résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, etc.), ainsi qu'au programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.
- Reconnaître et encourager les travaux de recherche portant sur la façon dont le veuvage en situation de pauvreté engendre le mariage d'enfants, et donc l'augmentation du nombre de filles veuves.
- Les gouvernements devraient criminaliser toute discrimination, toute maltraitance et toute violence, en particulier en ce qui concerne l'héritage, les droits fonciers et les droits de propriété, ainsi que les pratiques traditionnelles néfastes (PTN).
- Les gouvernements devraient légiférer pour faire en sorte que toutes les inscriptions foncières soient au nom de la femme ainsi que de son mari.
- L'ONU et les gouvernements devraient aider les veuves à se regrouper afin qu'elles puissent se faire entendre en commun pour exprimer clairement leurs besoins et décrire leurs rôles et leurs espoirs.

---